**Déclaration liminaire UNSA / CFE-CGC**

**FS du CSAM du 03 avril 2024**

Monsieur le Président,

La sécurité et le bien-être sont des enjeux majeurs pour nos fédérations, nous ne pouvons donc que saluer le déploiement d’outils alliant facilité d’utilisation et traitement rapide pour y contribuer. Ainsi :

* Sign@lFip, et même si seul le module externe est déployé actuellement, le module interne devant être accessible d’ici fin 2024
* Prév’ action, et même si le passage pour avis en FS des DUERP et des PAPRIPACT sera décalé au second semestre, la formation se poursuivant pour les cadres de proximité

Donc, même s’il y a eu quelques couacs au démarrage, laissons la chance aux produits, mais, bien sûr, nous serons attentifs aux résultats des bilans et des retex.

De même vous nous informez que des travaux importants en matière de prévention des risques sont en cours :

* L’élaboration du RSST dématérialisé, dont les travaux doivent être repris avant l’été
* L’actualisation du référentiel des risques professionnels et du guide méthodologique, d’ici la fin de l’année

Il s’agit pour nous de documents importants, il faut que les agents du ministère puissent rapidement et facilement signaler un risque comme ils peuvent le faire pour un incident ou une agression. Il faut également que chaque encadrant soit informé des dispositions légales à jour en la matière. L’achèvement de ces travaux en cours ne doit donc souffrir aucun retard…

L’UNSA et la CFE-CGC remercie les animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP) pour leur implication et leur professionnalisme. Nous émettions des doutes lors des réformes des instances et le repositionnement des secrétaires animateurs des CHSCT en APMP, notamment sur la polyvalence et le poids des nouvelles missions qui leurs seraient confiées, en en faisant de véritables « couteaux suisses » !

Apparemment le bilan est mitigé, puisque la moitié d’entre eux n’ont ni développé de nouvelles compétences ni gagné en autonomie. De plus certains rencontrent des difficultés avec des directions (budget, positionnement, association). Nos fédérations espèrent que la doctrine d’emploi qui a été établie dernièrement permettra de remédier à ce constat en demi-teinte.

Pour reprendre ce que nos fédérations avaient déjà souligné lors de la FS du 08 décembre dernier, si nous saluons les démarches entreprises pour la préservation d’une bonne santé mentale : soutien psychologique, sensibilisation à la santé mentale, prévention des addictions, démarches nécessaires eu égard au nombre grandissant d’agents et de cadres en situation de mal-être, nous pensons qu’il conviendrait également de s’atteler aux causes de ce mal-être. Ces causes peuvent être notées en triple A- (A moins, bien sûr !) : Absence d’envie et de sens au travail, Absence de reconnaissance et d’évolution, Absence de soutien hiérarchique. Ce que les applications ludiques mises à disposition ne gommeront certainement pas. Reste à voir ce qui pourra résulter du prochain GT attractivité/carrières/promotions…

Merci de votre écoute.